



Légende

Référentiel :

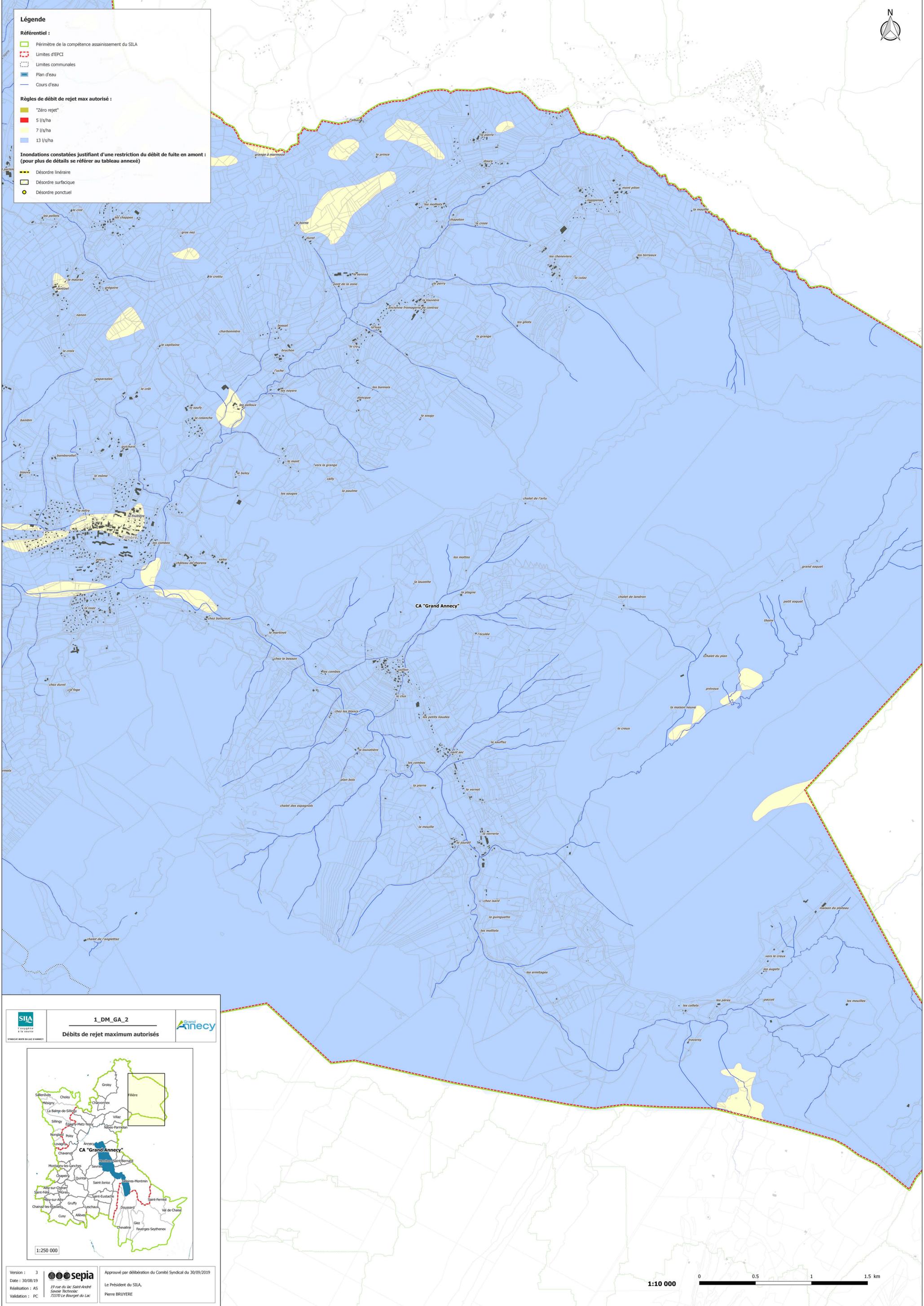
- Périmètre de la compétence assainissement du SILA
- Limites d'EPCI
- Limites communales
- Plan d'eau
- Cours d'eau

Règles de débit de rejet max autorisé :

- "Zéro rejet"
- 5 l/s/ha
- 7 l/s/ha
- 13 l/s/ha

Inondations constatées justifiant d'une restriction du débit de fuite en amont : (pour plus de détails se référer au tableau annexé)

- Désordre linéaire
- Désordre surfacique
- Désordre ponctuel





1_DM_GA_2

Débits de rejet maximum autorisés





1:250 000

Version : 3

Date : 30/08/19

Réalisation : AS

Validation : PC



Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30/09/2019

Le Président du SILA,
Pierre BRUYERE

